



Litige facture COLIS et litige formalités de livraison

Par **colis**, le **12/09/2014** à **12:21**

Madame, Monsieur

J'ai effectué une commande sur un site américain livrant depuis les Etats-Unis à la date du 20 Aout 2014 .

J'ai réglé par carte bancaire sur internet le prix du bien (6 boites d'huile de Krill en capsules) ainsi que les frais de livraisons annoncés à 35 \$ pour la livraison en France.

J' ai bien un reçu de facture comprenant les frais de livraisons je ne me suis jamais vu communiquer le numéro de colis et le contrat de vente ne stipulé pas que des frais de livraisons étaient à prévoir.

A la date du 29 Aout 2014, un livreur de la société UPS se présente à mon domicile et me demande de payer en liquide 24 € pour pouvoir me rendre propriétaire de mon colis. Or il n'était pas en mesure de me dire à quoi cette somme de 24 € correspondait. N'ayant pas les moyens de le vérifier et de plus n 'ayant pas les moyens de les lui payer faute d'argent en liquide; je lui ai demandé de repasser . Il m'a précisé qu UPS étaitit dans l obligation de se présenter 3 fois chez le client pour livraison. Il m 'a demandé mes disponibilités afin de réeffectuer la livraison et je les lui ai donc indiqué.

J'ai contacté la société aux Etats-Unis , il m 'ont annoncé que la somme correspondait à un complément de livraison du aux frais de douanes qu'ils n'étaient pas en mesure de prévoir. Et que pour me voir rembourser mon colis, j 'avais 90 jours mais que je devais leur renvoyer d'abord le colis.

Aujourd'hui, le 12 Septembre 2014, ne voyant toujours pas le livreur revenir,il ne s'est donc

présenté qu'une seule fois à mon domicile, je contacte UPS et un opérateur du service client m'indique que le livreur a signalé un refus de livraison et que le colis fut renvoyé à la date du 2 Septembre 2014 à une société de livraison Allemande Worterbuch Delivery.

Ups m'indique que les frais sont des frais demandés par la société et ne correspondent pas à des frais de douanes.

Ups me demande de contacter par moi même la société allemande.

Je n'ai toujours pas mon numéro de colis, j'aimerais savoir s'il est normal que j'ai eu à payer ces 24 € non indiqués dans le contrat d'achat et de plus comment régler le litige concernant la livraison avec UPS .

Si je dois payer les 24 €, ce qui me paraît anormal aux vues du contrat, vais-je devoir prendre en charge les frais de livraisons de l'Allemagne à la France?

Je vais déposer une plainte d'econsommateur à UPS (à mes frais à nouveau: port de lettre) et dois déposer une plainte au tribunal de commerce à Paris?

Merci pour votre conseil juridique.